



Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 28 juin 2019 et le mercredi 3 juillet 2019.

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

Lors de sa séance du 17 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé cette nouvelle ordonnance qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019. L'ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 26 juin 2019

Conseil municipal